

Bord de chemin Bord de champ



DESCRIPTION

Implantation d'espèces végétales le plus souvent en mélange et essentiellement constitué de dicotylédones en bandes le long des chemins.

OBJECTIFS

Environnement/paysage : maintenir des espaces ouverts, esthétiques et volontairement cultivés pour gérer les plantes indésirables (0 phyto). Eventuellement associés à la gestion active des bords de champs par semis et à la mise en oeuvre des zones de non traitement agricole.

Biodiversité : favoriser une expression et un développement de la biodiversité avec peu de contraintes (pas de produit phytosanitaire, peu d'interventions). Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) à la faune.

CONDITIONS

Une concertation avec l'exploitant agricole riverain sera recherchée en cas d'implantation en bord de champ cultivé. Deux mélanges de semences adaptées sont proposés par la Fédération départementale des chasseurs (Annexes 2 et 3). La destruction du couvert préalable à l'implantation se fera en respectant la biologie des espèces (non intervention entre le 1er mars et le 30 septembre).

MISE EN ŒUVRE DE BORD DE CHEMIN

L'implantation volontaire des bords de chemin a pour premier objectif le contrôle de la végétation présente. Ainsi cela permet de conduire une gestion des adventices préventive et dynamique. Toutefois, c'est également l'occasion de favoriser l'expression de la biodiversité et d'inviter les citoyens à la découverte. Cette implantation doit faire l'objet d'un diagnostic simplifié de la bordure considérée. Ce diagnostic préalable à l'implantation permet de déterminer l'itinéraire technique à mettre en œuvre pour réussir une implantation durable répondant aux objectifs choisis.

Pour réaliser ce diagnostic, mettre en œuvre les bonnes pratiques et faire le choix adapté des semences à planter, il est fortement conseillé de lire le guide : bordures extérieures de champs – semer pour valoriser les espaces non fonctionnels.

Cette action peut être mise en œuvre de manière complémentaire à celle similaire proposée aux exploitants agricoles par la FDC 71 pour gérer leurs bords de champs. Par exemple, une partie de l'emprise foncière d'un chemin rural bordant une parcelle cultivée pourra être implanté en même temps que la bordure de champ de l'exploitant agricole riverain.

Les semences proposées par la FDC 71 en partenariat avec la coopérative agricole Bourgogne du Sud permettent à la bordure de chemin de remplir plusieurs fonctions (Annexes 2 et 3). Le choix du mélange de semences se fera avec l'aide de son contact FDC 71.

Il est important que la destruction du couvert préexistant ou afin de réaliser une nouvelle implantation, soit réalisée en respectant la biologie des espèces (pas d'intervention entre le 1er mars et le 30 septembre), puisque cet espace est largement investi par la faune sauvage.

FINANCEMENT

L'achat des semences et leur implantation peuvent faire l'objet d'une recherche d'aide financière par la collectivité et/ou la FDC 71.



CONTACT :

Thierry PEYRTON - 06 84 39 53 59 - tpeyron@chasseurdefrance.com